

COMMUNE DE MANONCOURT-EN-WOEVRE
Compte rendu du conseil municipal du 5 avril 2019



Etaient présents : Chantal PIERSON, Françoise GILBERT, Clément VUILLAUME, Patrick HIPPERT, Cédric VOSGIEN, Marie-Joëlle LAMY

Procuration(s) : Sonia THEVENIAUT a donné procuration à Clément VUILLAUME, Eric SPINDLER a donné procuration à Françoise GILBERT

Etai(ent) excusé(s) : Sonia THEVENIAUT, Eric SPINDLER

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Françoise GILBERT

EAU : Compte administratif 2018 et Budget 2019

	2018			Budget 2019	
	dépenses	recettes	Excédent reporté		
Fonctionnement	26 282,29	28 074,13	+ 1 791,84	31 078,98	31 078,98
Investissement	7 424,93	65 701,89	+ 58 276,96	73 286,07	73 286,07

Résultat global de clôture 2018 : + 60 068,80

COMMUNE : Compte administratif 2018 et Budget 2019

	2018			Budget 2019	
	dépenses	recettes	excédent		
Fonctionnement	86 711,24	171 587,58	+ 84 876,34	168 665,18	168 665,18
Investissement	44 400,93 RAR : 6 379,43	20 142,20 RAR : 1 954,00	- 24 258,73	86 081,12 (Dont 6 379,43 de RAR)	86 081,12 (Dont 1 954,00 de RAR)

Résultat global de clôture 2018 : + 60 617,61

Les comptes administratifs 2018 sont votés et approuvés à l'unanimité.

Prévisions pour 2019 :

Budget eau : Coffrets en limite de propriété pour certains compteurs, suppression borne incendie non réglementaire au niveau du chemin des Paquis (devant le n° 78), sectionnement de conduite pour abandon (ancienne conduite vers la gare)

Budget général :

Le conseil municipal décide de maintenir les taux de taxes : Habitation : 10.54 % - Foncier bâti : 11.20 %
Foncier non bâti : 16.41% . (Taux nationaux 24.54 / 21.19 / 49.67 et taux départementaux 27.87 / 18.65 / 27.50)

Les budgets primitifs 2019 sont votés à l'unanimité.

Convention mission assistance technique MMD54

Le conseil municipal décide de signer la convention de mission d'assistance technique MMD54 (prestation d'assistance technique réglementaire dans le domaine de l'eau de l'aménagement et de la voirie)

INFORMATIONS DIVERSES :

Rappel des horaires pour la tonte et les travaux bruyants (arrêté préfectoral inchangé) :

du lundi au vendredi de 8h00 à 20h00

le samedi de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00

le dimanche et jour férié de 10h00 à 12h00

HORAIRES DE SCRUTIN POUR LES EUROPEENNES : de 8h00 à 18h00 le dimanches 26 mai 2019